



**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
cgt-FORCE OUVRIÈRE
DE LA GIRONDE**

Santé : tout manque ! Droit du travail : nos acquis remis en cause !

Cher(e)s camarades,

Cela fait maintenant trois semaines que le confinement a commencé. Le manque de matériel en masques, en respirateurs, en gel est toujours aussi important. Les salariés de la santé dans les hôpitaux, dans les EHPAD, dans les commerces d'alimentation, dans les transports, dans les services publics et dans de nombreux autres secteurs, travaillent dans la peur et sont confrontés à l'insuffisance de matériel de protection, au manque de tout...

Comme l'indique le communiqué de presse qui a suivi la réunion de la CE confédérale (en audioconférence le 30 mars) : « [...] de concentrer la mise en œuvre des moyens de protection – dont force est malheureusement de constater qu'ils sont insuffisants – sur les activités essentielles, liées à l'impératif du fonctionnement des services santé, de l'hygiène et de l'approvisionnement de la population. A cette fin et afin de s'assurer de la nécessité du confinement préconisé pour endiguer l'épidémie, la Commission exécutive soutient la mise à l'arrêt des activités non indispensables. La Commission exécutive a souligné la responsabilité des syndicats FO et des salariés en ce sens, y compris dans les cas où ils n'ont d'autre choix que d'invoquer le droit de retrait ou, en dernier ressort, le droit de grève pour obtenir les moyens de protéger leur santé. »

En quoi par exemple envisager la reprise de tirs de missile à Biscarrosse avec le retour de salariés sur site, ou la fabrication de boîtes de vitesse à Getrag Ford Blanquefort sont-elles des activités indispensables ?...

Mes cher(e)s camarades, nous avons raison de dénoncer les contradictions insupportables du discours gouvernemental qui rend hommage aux « héros en blouses blanches » alors que le ministère de la Santé a fermé plus de 4 000 lits en un an, qu'il n'a jamais répondu aux revendications des salariés de la Santé dans les hôpitaux, dans les EPHAD.

C'est dans cette situation que le directeur de l'ARS de Nancy annonce le 3 avril en pleine crise du Covid-19 qu'il ne voyait pas de raison de « remettre en cause » la suppression de 598 postes et de 174 lits au sein du CHRU de Nancy...

17/19 quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 57 95 07 50

udfo33@force-ouvriere.fr

<http://33.force-ouvriere.org/>

C'est dans cette situation que l'inspecteur d'académie de la Gironde annonce 35 fermetures de classe, zéro création de poste de RASED, zéro création de poste de remplaçants.

Les classes sont à l'Education nationale ce que les lits sont à l'hôpital ?...

Dans tous les secteurs, nous savons l'engagement et le courage exemplaire dont font preuve les salarié(e)s.

Nous savons que le moyen le plus efficace pour conjurer la catastrophe sanitaire annoncée, ce n'est pas seulement de respecter les gestes barrière, c'est aussi et surtout de rouvrir tout de suite les 72 000 lits qui ont été supprimés depuis 15 ans, c'est de créer sans attendre les postes nécessaires à la prise en charge de tous les patients (ceux atteints du Covid-19 et les autres), c'est de doter tous les personnels hospitaliers des moyens matériels indispensables à leur protection et à la santé des patients (respirateurs, masques FFP2, solutions hydroalcooliques, gants, lunettes de protection, surblouses).

Pour rappel en 2013, nous disposions de 1 milliard de masques chirurgicaux et 600 millions de masques FFP2. En 2020, nous avons moins de 140 millions de masques chirurgicaux. C'est le bilan désastreux d'années de coupes budgétaires que tous les gouvernements ont organisées.

Se refuser à répondre urgemment à cette situation, c'est se résigner à accepter l'inacceptable, à savoir se préparer à la « priorisation » dans l'accès aux soins. En clair : qui sera soigné et qui ne le sera pas...

Nous savons l'engagement de nos syndicats, de nos militants et adhérents dans tous les secteurs à porter les revendications et à continuer de défendre les droits matériels et moraux individuels et collectifs des salariés lors des CSE, des CT ou des CHSCT quand ils existent encore.

Nous avons raison de dénoncer les ordonnances travail prises au titre de l'urgence sanitaire. Comme l'indique à juste titre le communiqué de presse cité précédemment, « la Commission exécutive [confédérale] a estimé indispensable d'affirmer que FO est et sera intransigeante quant à la préservation des droits des salariés – du code du travail, aux conventions collectives et aux systèmes de protection sociale collective.

Aussi, la Commission exécutive affirme le rejet de FO et la demande d'abandon des ordonnances prises, au titre de l'urgence sanitaire, en matière de dérogations au temps de travail, temps de repos et travail dominical, jours de repos. FO s'opposera à toutes velléités de mises en cause des droits de salariés pour l'avenir.

La Commission exécutive FO constate des effets d'aubaine de la part d'employeurs et appelle à ce que toute procédure de licenciement soit stoppée effectivement, comme elle soutient la revendication du maintien du salaire à 100 % alors que tombent notamment les échéances locatives pour les salariés et crédits. »

Au niveau local, le bureau de l'UD FO 33 s'est réuni en visioconférence le lundi 30 mars et le lundi 6 avril. Nous y avons fait le point sur la situation générale et sur les interventions de notre UD.

Pour rappel, une lettre en date du 18 mars de l'UD FO 33 avec la FSPS 33 et la FNEC FP FO 33 a été envoyée à la préfète de la Gironde avec copie à l'ARS et à la rectrice de l'académie de Bordeaux, lettre qui posait les questions relatives à la protection des salariés. A ce jour, cette lettre est restée sans réponse. Nous avons également été en contact avec la DIRECCTE le mercredi 1^{er} avril en audioconférence. A l'ordre du jour, les questions liées au chômage partiel et les questions liées à la poursuite de l'activité.

FO a fait valoir que les mesures dérogatoires étaient d'évidence très favorables aux employeurs.

FO a demandé à connaître si les services de la DIRECCTE avaient été chargés de rechercher les entreprises qui pourraient être réquisitionnées pour la production de matériels de soins ou de protection.

Vous avez reçu le compte-rendu complet de cette réunion la semaine dernière par e-mail.

Demain 8 avril aura lieu une nouvelle audioconférence avec la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine.

Lors des deux dernières réunions du bureau de l'UD FO 33, nous nous sommes partagés les appels téléphoniques en direction des camarades de la CE, des secrétaires de syndicat, des conseillers du salarié afin de connaître les questions et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Bien sûr il nous est difficile de contacter tout le monde par téléphone. Aussi, si dans votre secteur vous rencontrez des difficultés, si vous avez des demandes ou informations à faire connaître, faites les remonter par e-mail au secrétariat de l'UD FO 33.

Comme vous le savez, l'UD FO 33 est fermée au public, mais le courrier postal est récupéré régulièrement, les mails reçus sont traités et relayés aux secteurs concernés.

Nous vous invitons à réunir vos instances, bureau et CE de vos syndicats. Dans cette période difficile, il nous semble essentiel de garder le contact, le lien entre camarades et que les instances fonctionnent. Aussi au niveau de l'UD FO 33, nous vous informons que nous tiendrons la CE de notre UD par audioconférence le vendredi 17 avril à 9 h 30.

Nous reviendrons vers les camarades de la CE pour leur donner les informations pratiques relatives à cette réunion téléphonique.

Mes cher(e)s camarades, l'axe de FO reste la défense de la santé, des droits et des revendications des salariés en toutes circonstances. Ni pacte social ni union nationale, nous restons sur le terrain de la liberté et de l'indépendance syndicale.

« La liberté, c'est la liberté de dire que 2 et 2 font 4. » (George Orwell, 1984)

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Amitiés syndicalistes,

Philippe MANO
Secrétaire général

Bordeaux, le 8 avril 2020